



Contrôle compte bancaire communauté conjoint survivant

Par **BOULE Bill**, le 27/11/2016 à 11:55

Bonjour,

J'hérite de mon père décédé remarié en 2nde noce sans enfant communauté réduite aux acquêts donation au dernier vivant.

Dans le cadre du patrimoine il y a aussi des COMPTES Madame X en + du défunt et de comptes joints...

ELLE a beaucoup trop d'argent PERSONNEL anormalement ...

PEUT-ON aussi vérifier ses comptes puisque leur solde est intégré au PATRIMOINE de la COMMUNAUTÉ ? alors que la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée pour accéder au FICOBA via la CNIL ne parle que des comptes du défunt ...

C'est bizarre ... y-a-t-il une jurisprudence ?

merci à tous et bonne journée